



European Bank
for Reconstruction and Development

Document de synthèse du projet

Nom du projet :	Projet de dépollution intégrée du Lac Bizerte
Pays :	Tunisie
Identification du projet :	45537
Secteur d'activité :	Infrastructures municipales et environnementales
Public/Privé :	Secteur public
Date de conseil :	When published on the Bank's website, this is automatically sourced from DTM. Please ensure that DTM is up to date before submitting the PSD for publication on the site.
Statut :	En cours d'évaluation
Description du projet et des objectifs :	<p>La BERD envisage l'octroi d'un prêt à l'Office Nationale de l'Assainissement (« ONAS ») pour financer la dépollution du Lac Bizerte. Ce prêt de 20 millions d'euros bénéficiera de la garantie de la République Tunisienne.</p> <p>Le Lac Bizerte, situé au nord-ouest de la Tunisie, est relié à la Méditerranée par un canal de 7 kilomètres. Le projet fait partie du « Programme de dépollution intégrée du Lac Bizerte » qui est géré par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») qui mobilisera des fonds de la Facilité d'Investissement du Voisinage (FIV) de l'Union européenne. La BERD souhaite par ailleurs mobiliser pour ce projet des fonds du Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF).</p> <p>Le prêt de la BERD se concentrera sur les composantes du programme liées à l'assainissement dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à ONAS. Le prêt permettra de financer la mise à niveau de 3 stations d'épuration ainsi que la pose, extension et réhabilitation de réseau d'assainissement. Ces investissements visent à améliorer les services d'assainissement et à réduire la pollution du Lac Bizerte. Environ 400 000 habitants du Gouvernorat de Bizerte bénéficieront directement de ces investissements.</p> <p>Le suivi des impacts du projet se fera sur la base des indicateurs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• population totale bénéficiant d'un accès amélioré aux services d'assainissement• volume annuelle des eaux usées traitées (m³)
Impacts en matière de transition :	<p>L'impact principale en matière de transition est:</p> <ul style="list-style-type: none">• la mise en place d'un "Policy Dialogue" pour identifier les options visant à assurer la viabilité financière de long terme de l'ONAS. À cet effet, un groupe de travail composé de représentants du Ministère des Finances, Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, Ministère du Développement et de la Coopération Internationale et l'ONAS sera créé.
L'emprunteur :	L'Office Nationale de l'Assainissement (« ONAS ») est un établissement public doté de l'autonomie financière et placé

	<p>sous la tutelle du Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable. L'ONAS fournit des services d'assainissement à 165 communes et à un total de 6.5 million habitants. Il traite 232.2 million m³ d'eaux usées par an.</p>
Financement de la BERD :	Prêt senior à l'ONAS, avec garantie souveraine, pour un montant maximum de 20 millions d'euros.
Coût total du programme :	90 millions d'euros TTC cofinancée par la BERD ainsi qu'un prêt de 40 millions d'euros de la BEI et de 15 millions d'euros de fonds de la FIV.
Catégorisation sociale et environnementale, impact et facteurs d'atténuation :	<p>Sur la base des critères d'évaluation de la politique environnementale et sociale 2008 de la BERD, le projet été noté B.</p> <p>Le projet vise à mettre à niveau et à étendre les réseaux d'assainissement des villes de Bizerte, Menzel Bourguiba et Mateur. Il doit permettre d'améliorer l'efficacité des usines de traitement des eaux usées et de mettre en place le traitement tertiaire pour l'élimination de phosphate et nitrogen. La capacité actuelle des usines de traitement des eaux usées est comprise entre 4,100 m³/jour (Mateur) et 26,000 m³/jour (Bizerte). Les eaux traitées sont déchargées au Lac Bizerte.</p> <p>La documentation du projet transmise à la BERD indique que le projet répond aux Principes Européens pour l'Environnement. La BERD effectuera la révision de la documentation existante pour quantifier les avantages environnementales et sociales du projet et pour déterminer si des études additionnelles sont nécessaires.</p> <p>La préparation du projet et la diligence E&S sont actuellement en cours, et cette PSD sera mise à jour quand les résultats de la diligence seront connus.</p>
Coopération technique :	<p>Le projet sera accompagné par un programme de coopération technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du suivi et contrôle environnemental du secteur industriel et du Lac Bizerte (EUR 0.7 million, financé par GEF, géré par la BERD). • Appui à la gouvernance et renforcement institutionnel (EUR 1.3 million, donneur à identifier, géré par la BERD). Cet Assistance Technique comprend l'appui au dialogue entre l'ONAS, le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable, le Ministère des Finances et le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale. <p>Pour plus d'information concernant les procédures de soumission pour le programme de coopération technique: procurement of consultants.</p>
Passation de marchés et appels d'offres	<p>EBRD Procurement Renseignements: Tel: +44 20 7338 6794; Fax: +44 20 7338 7472 Email: procurement@ebrd.com</p>
Renseignements généraux :	<p>Renseignements du projet non liés à l'acquisition: Tel: +44 20 7338 7168; Fax: +44 20 7338 7380 Email: projectenquiries@ebrd.com</p>
Politique d'Information Publique (PIP) :	<p>Le PIP présente la manière dont la BERD divulgue les informations sur ses projets, met à disposition des renseignements et mène des processus de consultations avec toutes les parties prenantes afin de faciliter la compréhension de</p>

ses stratégies, de ses politiques, et de ses opérations.

Le texte du PIP est accessible ici :

<http://www.ebrd.com/about/policies/pip/index.htm>

Mécanismes des plaintes de projet
(PCM) :

La BERD a mis en place le Mécanisme de Plainte de Projet afin de permettre un examen indépendant des plaintes d'un ou plusieurs individus ou d'organisations concernant les projets financés par la Banque qui auraient des conséquences négatives avérées ou supposées. Les procédures régissant le PCM se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.ebrd.com/about/integrity/irm/about/pcm.pdf>.

Toute réclamation en vertu de la PCM doit être déposée au plus tard 12 mois après la dernière distribution de fonds de la BERD. Vous pouvez communiquer avec l'agent en charge du PCM (pcm@ebrd.com) ou le bureau local de la BERD si vous êtes incertain quant à la période pendant laquelle une plainte doit être déposée.
